Legende Gauloise.

Tout autour de la prêtresse assise au seuil de la hutte ronde, la forêt s'étendait, effrayante et sombre, parfois traversée d'un long beuglement d'aucoch. Il semblait que, ce jour-là, elle fut plus terrible encore que de coutume, avec le rayonnement sanglant qu'un merveilleux coucher de soleil d'hiver mettait au ciel sur lequel les branches se détachaient brutalement en noir, tels des bras déjetés et tordus.

Assise sur un escabeau de bois grossier, la tête penchée sous le poids de ses lourdes tresses blondes pendant jusqu'à terre, Hilla se laissait aller à une rêverie triste, assombrie encore par la terreur religieuse qui, avec le crépuscule commençant, tombait peu à peu des grands bois.

Hilla, la prêtresse, pensait, et ses pensées étaient sombres comme le dieu Tarann qui a reçu mission, à l'origine de toutes choses de faire trembler les mortels sous les grondements du tonnerre. Elle se reportait au temps déjà lointain où elle soulevait un ouragan de haine autour de Laer, le valeureux guerrier auquel elle avait entre tous tendu la coupe nuptiale car elle était comme une fleur rare, très frêle et très belle, dont tous les hommes souhaitaient passionnément posséder le parfum... La plupart des guerriers, pourtant s'étaient soumis à sa volonté.

Un seul persistait dans sa haine d'amant déçu, Mannargon, le terrible chef d'un clan d'Allobroges, qui s'énorgueillissait à juste titre de sa vaillance indomptée et du grand coffre de bois renfermant les crânes des ennemis tués par lui. Il avait dirigé, à la tête de ses guerriers, maintes expéditions contre les Massaliges, pour se venger d'avoir été dédaigné, et comme il était toujours vaincu sans que, dans ces combats, Laer eût reçu seulement une égratignure, il cédait enfin à ses instincts de Barbare ignorant des lois de l'honneur, et il égorgeait traitreusement son ennemi surpris dans une chasse.

Hilla revivait, avec un frisson d'horreur courant tout le long de sa peau satinée, l'heure à jamais maudite où, par un crépuscule tout semblable à celui-ci, on lui rapportait Laer tout couvert de sang, qu'elle voyait expirer entre ses bras, la suppliant de le venger.

La jeune femme avait cru perdre la raison. Elle s'était tue, cachant à tous—même à ses parents auprès desquels elle était venue vivre—le nom du meurtrier de son époux; elle se consacrait au culte de Koriwden, la fée blanche, la priant ardemment chaque jour de lui fournir le moyen de venger Laer, attendant le moment favorable avec une patience que rien ne lassait.

De grands cris mêlés de rires, qui éclatèrent soudain à côte d'elle, dans la hutte, lui firent brusquement relever la tête. Elle passa la main sur son front, comme sortant d'un rêve, cherchant à rassembler ses idées; puis elle eut un rire amer, cruel, qui découvrit ses dents blanches et sonna étrangement dans l'air fraichi. Elle se rappelait. Le jour tant attendu de la vengeance était enfin venu. Mannargon, le meurtrier était là, dans la maison, triomphant d'une victoire qu'il croyait tenir, gorgé de viandes et de vin.

Il était à la merci de Hilla.

Après le meurtre de Laer, le chef allobroge avait eu l'impudence d'obséder la veuve de ses poursuites amoureuses. Tout d'abord elle l'avait repoussé avec horreur, car il lui semblait voir sur ses mains du sang de la victime Puis, brusquement, sans que l'on pût savoir la cause de ce revirement subit elle s'adoucissait pour lui elle, lui permettait d'espérer

La paix était conclue entre Aallobroges et Massaliges et un grand festin réunissait les chefs des deux partis chez le père de Hilla; à la fin du repas, la jeune femme devait désigner Mannargon pour son nouvel époux. Au tour de la table très basse, servie d'énormes quartiers de venaison, les convives étaient assis sur des escabeaux recouverts de peau de bêtes. Au dessus de sa tête, chacun avait suspendu outre son bouclier rond où de naives sculptures cherchaient à représenter son plus bel exploit, son casque garni d'ailes de cuivre et son épée gigantesque au fourreau de bois Cela faisait tout autour de la salle ronde, une série de trophées brillants où se jouait la lueur des torches: rendus plus étincelants encore par le contraste avec les fourrures appendues au mur, surmontées à leur tour des têtes dépouillées des animaux où les bois démesurés d'un élan alternaient avec les longues défenses d'un sanglier. Le festin était bruyant Chaque convive prenait à son tour la parole pour narrer ses hauts faits de guerre, souvent interrompu par les exclamations de l'auditoire ou par les aboiements d'énormes chiens qui se disputaient en grondant les reliefs du repas.

Mannargon exultait. On avait fort admiré sa coupe, un crâne humain enchassé dans de l'or, on avait applaudi à ses récits, et maintenant il songeait avec ravissement que cette femme pour laquelle il avait si longtemps vainement convoité, allait être sienne enfin.

Un grand silence se fit. La porte s'ouvrait lentement et Hilla paraissait toute blanche, divinement belle sous ses magnifiques nattes blondes, le front ceint d'un cercle d'argent. A la main, elle portait une coupe d'or. Dans le recueillement de tous les convives, elle parla:

"Mon père, permettez, je vous prie, que je choisisse ici l'époux que je désire."

Un geste du vieillard à tête blanche lui répondit et levant vers le ciel la coupe d'or, elle invoqua la déesse:

"Divine Korriwden, fée blanche qui éclaire nos nuits, chaste déesse que j'adore et que je sers, reçois en offrande ces quelques gouttes d'hydromel et daigne jetter un regard favorable sur mon action."

Puis elle but la première et tendit la coupe à Mannargon qui la vida d'un trait. Alors Hilla poussa un cri aigu de joie et de triomphe et elle apparut aux convives comme possédée d'une joie infernale, plus pâle encere qu'à son entrée, les yeux cernés d'un cercle bleuâtre qui s'agrandissait peu à peu.

"O Koriwden, pria-t-elle encore, les bras au ciel, tu le vois, je n'ai voulu survivre à mon Laer adoré que dans l'espoir de ce jour. Il est vengé, maintenant, et je vais le retrouver dans les espaces infinis où le bonheur est éternel."

Elle se tut un moment une expression de douleur affreuse passa sur son visage. Mais, tournant ses regards vers Mannargon, elle le vit défiguré, hideux. Alors elle eût de nouveau son féroce cri de joie:

"Et toi, dit-elle, lâche assassin de Laer, toi qui espérait jouir aujourd'hui du fruit de ton crime, sens-tu, maintenant, la mort se glisser dans tes veines? Tu me voulais pour femme Tu auras la tombe pour couche nuptiale. Ah! mon Laer adoré, tu es vengé, je te rejoins."

Le guerrir expirait. A son tour Hilla tomba dans les bras de son père et mourut aussitôt, ayant aux lèvres un sourire d'amour et de triomphe.

Fernand Dacre.



Caims Miniers dans le Territoire du Yukon.

AVIS est par les présente donné, que tout claim minier, entier ou fractionnaire, appartenant à la Couronne dans le territoire du Yukon, sera offert en vente à l'encan publique à Dawson, par le Commissaire de l'Or, le deuxième jour de Juillet 1900.

Vingt pour cent du prix d'achat doit être payé au Commissaire de l'or à Dawson le jour de la vente et le reste dans le delai de trente jours de cette date.

Il n'y aura aucune restriction quant au nombre de claims qui pourront être vendus à toute personne ou Compagnie en possession d'un Certificat Libre de Mineur; mais aucun claim hydraulique ne sera compris dans la vente.

Désque le prix d'achat aura été versé en entier, les entrées pour les claims seront accordées en concordance avec les prescriptions pour les reglements des placers miniers, alors en force, excepté quand aux prescriptions concernant le jalonnement des claims, et les claims vendus n'en resteront pas moins soumis aux règlements sur les placers miniers.

L'arpentage des claims vendus sera fait par le Departement à une date aussi rapprochée que possible et les claims devront comprendre tout terrain que l'arpenteur du gouvernement pourra delimiter par arpentage en accord avec tels règlements, qui pourront être faits à cet égard; et la décision du Commissaire de l'Or à ce sujet devra être finale et décisive.

Au cas où pour quelque raison il semblera impossible au Commissaire de l'Or de donner titre et possession d'aucun claim vendu a la dite vente publique, le Commissaire de l'or remboursera le montant payé au jour de la vente et aucune réclamation ne pourra être entrée contre la Couronne, concernant le défaut de delivrance de titre ou possession.

Une seconde vente à l'encan, sous les mêmes conditions précitées aura lieu à Dawson le deuxieme jour d'Aout 1900, pour tous les claims non vendus à la vente publique du 2 de Juillet 1900 ou de tout autre claim qui a cette époque serait devenu propriété de la Couronne, d'apres les réglements à cet égard.

PERLEY G. KEYES,
Secrétaire.

Departement de l'Interieur.
Ottawa, 21 Fevrier, 1900.

Manitoba S. Eastern Ry.

HORAIRE—A partir du 16 Janvier 1900.

Mardi Vendredi.	Lundi Mer Jeudi Sam	STATION.	Tous les Jours.	Mardi. Mercredi.
	8 30	St. Boniface J.	17 15	25
	9 00	Lorette	16 25	22 23
	9 20	Dufresne	16 00	22 00
	10 00	St. Anne	15 50	21 40
	10 20	Steinback	15 25	21 20
	10 40	LaBroquerie	14 55	20 55
	11 45	Marchand	14 00	20 20
11 50		Sandilands		19 30
12 20		Woodbridge		19 00
13 10		Summit		18 15
13 50		Vassar		17 35
14 40		Sprague		16 45
15		Track End		16 30

Depart tous les jour Winnipeg. Arrivé.
8 00 17 40 23 30

Avis de Demande de Divorce.

Avis est par les présentes donné que Catherine Cécilia Lyons, du village de Treherne, dans la province de Manitoba, femme mariée, fera application au Parlement du Canada, à la session prochaine, pour obtenir un bill de divorce d'avec son son mari, John P. Lyons, de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bartender, pour adultère et désertion.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 12e jour d'Août A. D. 1899.

THOMAS L. METCALF.

Solliciteur pour la Demanderesse

H. B. McGIVERIN,

Agent à Ottawa pour le Solliciteur de la Demanderesse.

AVIS

Avis est donné par les présentes que la Compagnie "Canadian Mutual Loan & Investment" fera application au Parlement du Canada à sa prochaine session pour une Loi incorporant les actionaires de la Compagnie, en une Compagnie nouvelle de Prêt au Canada avec pouvoir d'acquérir l'actif et d'assumer le passif de la présente Compagnie et d'agir en qualité de Compagnie de Prêt au Canada, avec tels pouvoirs en conséquence, ainsi qu'il peut-être expédient.

MACDONELL, MCMASTER & GREARY.
51 Yonge Street.
Toronto.
Avoué pour le réquerant.

Daté à Toronto ce 6ième jour de Janvier 1900.

30-9t.